

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 20 juillet 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue vendredi, le 20 juillet 2017, à 11h00, à la salle d'activités, Centre Lac-Brome, au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Est absent : monsieur le conseiller Robert Laflamme.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : la directrice générale adjointe, madame Lucy Edwards et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Aucune personne n'assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe ouvre la séance.

2017-07-242

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION

2017-07-243

2.1 Listes des comptes à payer et des chèques émis

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : **337 783,96 \$;**
- Chèques émis : **274 288,91 \$.**

ADOPTÉ

2.2 Ententes, Contrats et Mandats

2017-07-244

2.2.1 Entente intermunicipale 9-1-1 - Avis de non-reconduction

ATTENDU l'entente intermunicipale ayant pour objet le service centralisé de réponse aux appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU l'article 9 de ladite entente prévoyant un terme de 5 ans et sa reconduction automatique sauf avis préalable à l'effet contraire;

ATTENDU QUE la Ville réorganise ses effectifs de protection incendie et que l'entente intermunicipale 911 ne sera pas requise, au-delà du simple terme de 5 ans y étant prévu;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil avise la Ville de Sherbrooke qu'elle ne reconduira pas l'entente intermunicipale 911 pour une période au-delà du premier terme prévu à l'article 9 de ladite entente.

ADOPTÉ

2017-07-245

2.2.2 AO 2017-08 – Tracteur et équipements – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-08 pour la fourniture d'un tracteur et de ses équipements associés;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les trois (3) soumissions suivantes:

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Les Équipements Adrien Phaneuf Inc.	183 180,28 \$
Groupe JLD Lague	191 270,00 \$
Max Gagné & Fils Inc.	150 850,00 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Max Gagné & Fils Inc.* au montant de 150 850,00 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à *Max Gagné & Fils Inc.* le contrat AO 2017-08 pour la fourniture d'un tracteur et de ses équipements associés et autorise la dépense de 150 850,00 \$, taxes incluses, le plein montant de la dépense étant payable à même le *Règlement d'emprunt 618*.

ADOPTÉ

2017-07-246

2.2.3 AO 2017-09 – Réfection de la rue Victoria – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-09 pour la réfection de la rue Victoria (travaux);

ATTENDU QUE la Ville a reçu les deux (2) soumissions suivantes:

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	5 398 941,48 \$
T.G.C. Inc.	5 988 678,11 \$

ATTENDU QUE les prix soumis excèdent très largement les prévisions budgétaires pour ce contrat;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil reporte à une séance ultérieure toute décision concernant cet appel d'offres, vu l'envergure du projet, la faible participation à l'appel d'offres, l'écart entre les prix de chaque soumission et l'écart important entre le prix soumis pour la plus basse soumission et les prévisions budgétaires pour ce contrat.

ADOPTÉ

2017-07-247

2.2.4 Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Mandat

ATTENDU la résolution 2017-04-121 accordant à *Le Groupe S.M. Inc.* le contrat AO 2017-04 pour services professionnels d'ingénierie sur la rue Victoria;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux sur la rue Victoria est assujettie à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et doit faire l'objet d'une autorisation du MDDELCC;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés par *Les Consultants S.M. Inc.*;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome mandate *Les Consultants S.M. Inc.* pour préparer, signer et soumettre cette demande au MDDELCC et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec ladite demande;

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ

2.2.5 Travaux rue Victoria – Engagement au MDDELCC

Cet item est couvert par la résolution précédente.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-07-248

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 11h05.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier